

Motion du 16 mai 2006 de MM. Christian Zaugg et Alain Dupraz: «TV Léman bleu SA: recours contre la décision de l'OFCOM».

(refusée par le Conseil municipal lors de la
séance du 16 mai 2006)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les efforts déjà consentis par la Ville de Genève pour TV Léman bleu;
- la volonté du Conseil municipal de développer une télévision locale citoyenne qui rende compte de la vie sociale, sportive, culturelle et politique de Genève et de sa région;
- la décision du Conseil municipal du 8 juin 2005 (motion M-542) d'obtenir, dans ce but, une majorité du capital-actions de TV Léman bleu;
- le fait que plusieurs collectivités publiques financent ou contrôlent directement ou indirectement d'autres télévisions locales,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à donner instruction à ses représentants au conseil d'administration de TV Léman bleu SA de tout mettre en œuvre afin de déposer un ou des recours contre la décision négative de l'Office fédéral de la communication relative à la reprise des actions de Cablecom par 022 Télégenève SA.